

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DES ACHATS - SERVICE JURIDIQUE**

N° D 2024 - 665

**ARRÊTÉ**

**portant pouvoir de représentation du Département de la Nièvre aux audiences de juridictions  
civiles, pénales et administratives,**

**Le Président du Conseil départemental de la Nièvre,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-1, L.3211-2, L.3221-1 et L.3221-10-1,

**VU** le Code de procédure civile, notamment son article 761,

**VU** la délibération n° 1 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant procès-verbal de constat de l'élection de Monsieur Fabien BAZIN en qualité de Président du Conseil départemental,

**VU** la délibération n° 5 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation du Conseil départemental à Monsieur Fabien BAZIN d'ester en justice,

**VU** l'arrêté n° D 2020-DRH-3534 du 9 octobre 2020 portant nomination de Madame Christèle LEBLANC en qualité de Directrice de l'Administration Générale et des Achats,

**VU** le contrat d'engagement du 15 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Johann ZAJAC en qualité de Chef du Service Juridique,

**VU** l'arrêté n° 2008-DRH-603 du 12 mars 2008 concernant Monsieur Jacques MERCIER occupant les fonctions de Conseiller juridique – Contentieux de l'aide sociale et du RSA au sein de la Direction de l'Administration Générale et des Achats – Service Juridique,

**VU** l'arrêté n° D 2017-DRH-2809 en date du 7 décembre 2017 concernant Monsieur Mol MULOLO-TATE occupant les fonctions de Conseiller Juridique et Contentieux au sein de la Direction de l'Administration Générale et des Achats – Service Juridique,

**VU** le contrat d'engagement du 5 janvier 2023 portant nomination de Madame Amélie JARRE en qualité de Conseillère juridique – Contentieux de l'aide sociale et du RSA au sein de la Direction de l'Administration Générale et des Achats – Service Juridique,

**VU** le contrat d'engagement du 22 novembre 2023 portant nomination de Madame Émilie SILVA-FEUILLET en qualité de Conseillère juridique – Contentieux de l'aide sociale et du RSA au sein de la Direction de l'Administration Générale et des Achats – Service Juridique,

**CONSIDÉRANT** que la représentation du Département de la Nièvre par ses agents devant les juridictions doit faire l'objet d'une habilitation administrative,

**CONSIDÉRANT** que les procédures d'urgence devant les juridictions imposent la mise en place d'une habilitation de plaidoirie et de réponse immédiate en matière de moyens nouveaux,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Les agents désignés ci-après sont habilités aux fins de représenter Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre à toute audience devant les juridictions civiles, pénales et administratives de France métropolitaine :

- Madame Christèle LEBLANC, Directrice de l'Administration Générale et des Achats ;
- Monsieur Johann ZAJAC, Chef du Service Juridique ;
- Monsieur Mol MULOLO TATE, Conseiller Juridique – Contentieux.

### **Article 2 :**

Les agents désignés ci-après sont habilités aux fins de représenter Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre à toute audience devant les juridictions civiles et administratives de France métropolitaine en matière de contentieux social, notamment liée au Revenu de Solidarité Active et aux requêtes déposées au titre des articles 205 et suivants du Code civil (obligation alimentaire) :

- Madame Amélie JARRE, Conseillère juridique – Contentieux de l'aide sociale et du RSA ;
- Madame Emilie SILVA-FEUILLET, Conseillère juridique – Contentieux de l'aide sociale et du RSA ;
- Monsieur Jacques MERCIER, Conseiller juridique – Contentieux de l'aide sociale et du RSA.

### **Article 3 :**

Ordre de mission permanent est attribué aux fonctionnaires bénéficiaires de l'habilitation conférée pour l'exercice exclusif de cette mission administrative de représentation du Président du Conseil départemental de la Nièvre.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté d'habilitation permanente, valable pour toute la durée du mandat, sera notifié aux personnes concernées et publié sur le site internet du Département.

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Département.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Dijon dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)".

Fait à Nevers, le 03 SEPT 2024

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental



Publié le 03/09/2024

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre